### APRÈS ART. 2 N° 63

# ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2022

## JURIDICTION SPÉCIALISÉE AUX VIOLENCES INTRAFAMILIALES - (N° 346)

Commission	
Gouvernement	

#### **SOUS-AMENDEMENT**

N º 63

présenté par Mme Untermaier et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

à l'amendement n° 11 de M. Pradié

-----

#### **APRÈS L'ARTICLE 2**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.